

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 13 FEVRIER 2017

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Absent : LOUET Isabelle

Secrétaire de séance : BUISSON Nicole

ORDRE DU JOUR

- **2017-006 :** Renouvellement convention avec le Conseil Départemental de l'Isère-dispositif « LE PACK LOISIRS ».
- **2017-007 :** Travaux de réhabilitation de « l'Annexe de mairie »- Subvention du Conseil Départemental de l'Isère.
- **2017-008 :** Convention d'occupation précaire d'un local communal- Sébastien PORNIN, gérant de la boulangerie « Au pain d'Ange ».
- **2017-009 :** SEDI 38-travaux sur réseaux Basse Tension (BT)/France Télécom (FT)- « Grande rue-Tranche 2 ».
- **2017-010 :** convention de mutualisation « Cureuse » avec la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1^{er} janvier 2017- Année 2017.
- **2017-011 :** Nouvelle désignation des délégués représentants la commune de Chatte au sein du Syndicat d'Electricité du Département de l'Isère (SEDI).
- **2017-012 :** Choix du nom de la communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1^{er} janvier 2017.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **RENOUVELER** la convention de partenariat avec le conseil Départemental de l'Isère concernant le dispositif nommé « LE PACK LOISIRS » permettant aux collégiens ou assimilés de bénéficier d'une réduction de 15 euros sur les cours de l'école municipale de musique de Chatte. Celle-ci sera valable jusqu'au terme de la troisième année civile qui suit l'année de la signature, soit le 31 décembre 2020.
- de **SOLLICITER**, auprès du Conseil Départemental de l'Isère, la subvention nécessaire à l'exécution de l'opération de « réhabilitation de « l'annexe de mairie » » située 180 Grande Rue à Chatte au titre des « réparations importantes des bâtiments communaux » (thématique prioritaire du règlement de la conférence territoriale du Sud Grésivaudan du 12 mai 2016), selon le tableau de financement suivant :

	TOTAL	FINANCEURS			
		Département de l'Isère	TAUX	AUTOFINANCEMENT (Sur ce plafond)	TAUX
Travaux «Annexe mairie» Montants des travaux plafonnés à 30 000 euros selon le règlement de la conférence territoriale du Sud Grésivaudan du 12/05/2016	30 000€	7 500€	25%	22 500€	75%

- d'**APPROUVER** les dispositions de la convention d'occupation précaire d'un local communal, situé Place du Champ de Mars, à renouveler avec Monsieur Sébastien PORNIN, gérant de la boulangerie « Au Pain d'Ange », pour un an, du 01 avril 2017 au 31 mars 2018, afin de stocker son bois. Le montant de la location trimestrielle est fixé à 100 euros et la caution annuelle à 100 euros.

- de **PRENDRE ACTE** des avant-projets et des plans de financement prévisionnels concernant l'opération demandée par la commune de Chatte au SEDI 38 (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) intitulée « travaux sur réseaux Basse Tension (BT)/ France Télécom (FT)-Grande rue-Tranche 2 », selon les éléments ci-dessous :

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

opération sur le réseau de distribution d'électricité, à savoir :

1. le prix de revient prévisionnel TTC : 138 356 €
2. les financements externes : 89 760 €
3. Participation prévisionnelle : 48 596 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 2 751 €

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

1. opération sur le réseau de distribution téléphonique, à savoir :
2. le prix de revient prévisionnel TTC : 25 301 €
3. les financements externes : 1 826 €
4. Participation prévisionnelle : 23 475 €
5. (frais SEDI + contribution aux investissements)
6. de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 205 €

- d'**APPROUVER** la convention relative à la mutualisation d'un véhicule dit « Cureuse » avec la régie d'eau et d'assainissement de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère. Celle-ci précise les modalités de son prêt, dont le coût a été établi sur la base d'un forfait (500 € HT la journée ou 250 € HT la demi-journée) et débutera le 01 janvier 2017 pour prendre fin au 31 décembre 2017.

- de **DESIGNER** monsieur Daniel BERNARD, délégué titulaire au sein du SEDI 38 (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) et monsieur Gilbert MARCHAND, délégué suppléant, suite à la demande de ce dernier de laisser sa place de délégué titulaire au sein du SEDI 38.

- de **DECIDER** que la Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1er janvier 2017, sera dénommée : Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

La séance est levée à 20 heures 20 minutes

Le Maire
André ROUX